



Gaizka Iroz

Les maisons en bois vont se nicher jusque dans les éco-quartiers, ici au Séqué à Bayonne.

# La maison en bois se fait une place au Pays Basque

La maison en bois tient la vedette au salon Solutions **Maison** de Bayonne, signe de son intégration progressive

## Claire REVENU-JOMIER

230 exposants experts dans les domaines de l'habitat, de l'éco-habitat, de la maison en bois, de l'immobilier et de la décoration sont installés depuis hier et jusqu'à dimanche au salon Solutions Maison installé au pont Grenet à Bayonne.

Hervé Cauhape est exposant chez Honka, le "premier fabricant mondial de maisons bois". Il ne propose pas de maisons en ossature bois mais en bois massif et reconnaît qu'en Pays Basque, "les permis de construire sont difficiles à obtenir".

Parce qu'une construction est généralement visible par tous, il est important qu'elle s'intègre aussi heureusement que possible au paysage. Mais le choix des matériaux et des couleurs n'est pas laissé à la seule appréciation du porteur de pro-

jet. "Certaines communes du Pays Basque acceptent la construction de maisons en bois sur leur territoire, comme Anglet ou Boucau. D'autres, comme Ainhoa ou Sare, la refusent" explique-t-on au CAUE (Conseil en Architecture d'Urbanisme et Environnement). "Un particulier dépose un dossier avec une demande de permis de construire. La DDEA - de Bayonne ou de Saint-Palais, selon le secteur concerné - instruit le dossier, mais c'est la mairie du lieu choisi qui a le dernier mot. Le CAUE est là pour informer et conseiller en matière d'architecture, d'urbanisme, d'environnement ou de paysage avant le dépôt du dossier".

## "De plus en plus"

Gilbert Incamps, responsable du pôle urbanisme de la DDEA

de Sain-Palais détaille un peu plus : "Personne n'interdit les maisons en bois. Dans certaines communes les spécificités extérieures des constructions sont inscrites dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou dans le POS (Plan d'Occupation des Sols). Dans le cas contraire, c'est la DDEA qui valide le dossier. Les constructions en bois sont soumises à une appréciation. On ne réagit pas de la même manière selon que la maison doit être construite en milieu rural ou au sein d'un lotissement. Depuis six mois-un an, on voit de plus en plus de maisons en bois au Pays Basque. Avant, 100 % des communes les refusaient car leur aspect de chalet d'alpage ne s'accordait pas avec le style local. Aujourd'hui, à force de discussions et d'évolutions, les choses ont nettement changé".